

## N. IV.

**Il Presidente del Governo provvisorio di Venezia al sig. E. De La Cour, incaricato d'affari della Repubblica francese a Vienna.**

MONSIEUR L'AMBASSADEUR.

Le 24 avril dernier, monsieur le Ministre aux affaires étrangères de la République française chargea monsieur Valentin Pasini, notre agent à Paris, de me faire connaître, qu'à son avis non différends avec l'Autriche seraient plus facilement arrangées, si nous entrions en négociations directes avec les Autorités autrichiennes, en nous assurant en même temps, que nous serions appuyés par les Ambassadeurs français et anglais à Vienne.

Le Gouvernement provisoire de Venise, qui a toujours suivis les conseils de la France, est disposé à les suivre même en cela, marchant par la voie qui lui a été tracée, pourvu qu'il en ait les moyens.

Monsieur le maréchal Radetzky, après avoir poussé vigoureusement le siège et bombardé Marghera, intima la reddition de la ville avec des conditions, qu'on pourrait à peine accepter si nos fortifications avaient été prises ou détruites.

Dans la réponse, que nous lui avons donnée, nous lui avons indiqué notre disposition à traiter même directement avec le Gouvernement autrichien. De cette déclaration il ne fit aucun cas, et continua énergiquement les hostilités par terre et par mer.

Toutefois nous persistons dans le désir de suivre le conseil de la France. Pour cela, il est nécessaire qu'il ait une personne à Vienne, qui puisse négocier en notre nom, et dont la sureté personnelle ne soit pas compromise. A cet effet, je m'adresse à vous, monsieur l'Ambassadeur, dont je connais les sentiments nobles et généreux, et qui ne pouvez pas être insensible à la condition qui nous a été faite par les événements, et je vous prie de vous intéresser pour obtenir un sauf-conduit au surnommé monsieur Pasini, à fin qu'il puisse se porter immédiatement à Vienne pour la négociation dont il s'agit, à l'égard de la quelle il a déjà reçu les instructions nécessaires.

Ce serait seulement pour éviter une perte de temps précieux, que j'oserais vous prier, monsieur l'Ambassadeur, de vous donner la peine, lorsque vous aurez obtenu le sauf-conduit, de le faire transmettre par l'intermédiaire de votre Gouvernement à monsieur Pasini.

Veillez agréer, M.<sup>r</sup> l'Ambassadeur, l'assurance de ma haute considération.

Venise 11 mai 1849.

Signé MANIN.

*A M.<sup>r</sup> Lacour  
Ambassadeur de la Rép. française  
à Vienne.*